



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le 02/06/2021

SLOX

ID : 081-218102572-20210531-2021DEL39-DE

Date de la convocation
26.05.2021

L'an deux mil vingt et un et le trente et un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 21/39

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme DELPOUX, Mrs JALBY, GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mmes GAVALDA, FARIZON, Mr SARDAINE, Mme VABRE, Mrs SALOMON, MASSON, MARIE, Mme MILIN, Mr SIRVEN.

Absents : Mme TEULIER procuration à Mme LASSERRE
Mme GHODBANE procuration à Mr JALBY
Mr TAUZIN procuration à Mme BETTINI
Mme COUVREUR, Mr BALOUP excusés.

Secrétaire : Mr JALBY.

Objet de la délibération

**ACQUISITION DE
TERRAINS – Liaison
douce**

La commune souhaite aménager une liaison douce entre la rue Albert Calmette et la rue de la Fontaine des Pradels pour permettre un accès plus direct et sécurisé aux habitants vers la rue Emile Roux et le centre de Saint-Juéry, évitant ainsi la route de Villefranche, fortement circulée et peu adaptée aux piétons.

Deux parcelles situées 25 rue Emile Roux et cadastrées AM 220 et AM 222 ont été identifiées pour permettre la réalisation de ce projet. Leur contenance est respectivement de 40 m² et 57 m².

Le cheminement sera aménagé pour permettre une circulation piétonne et cyclable.

Adopté à l'unanimité

Aussi, il est proposé de procéder à l'acquisition de la parcelle AM 220 au prix de 2 600 euros et de la parcelle AM 222 au prix de 3 705 € appartenant respectivement à madame Geneviève LAVABRE et monsieur Michel LAFON, lesquels ont donné leur accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'acquérir la parcelle AM 220 au prix de 2 600 euros et de la parcelle AM 222 au prix de 3 705 € appartenant respectivement à madame Geneviève LAVABRE et monsieur Michel LAFON.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et les actes notariés à intervenir.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 2 juin 2021
David DONNEZ,
Maire,

